

Le petit saint-montais

Proverbe gascon

**Las garios grapos
toustens à l'endarré**

Traduction:

Les poules grattent toujours vers
l'arrière



Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 101
AUTOMNE 2020

Billet d'humeur

L'été s'en va, doucement, chaudement, et nul doute que cet été 2020 restera gravé dans nos mémoires. Certains vont peut-être penser que ce sont les fortes chaleurs qui nous ont accompagnés pendant quelque temps, d'autres que c'est le manque d'eau et l'absence de pluie qui a fait cruellement défaut

Mais ce ne sont pas les conditions climatiques qui ont marqué cet été (nous allons nous y habituer) mais les conditions sanitaires. C'est notre premier été Covid-19. Le virus est là, et nous ne pouvons nous voiler la face (quoique ... il convient de la voiler à moitié en portant un masque). Mais vivre avec le Covid-19 ne signifie pas vivre dans un désert de loisirs, de culture, d'animation, dans une absence totale de rencontres sociales ... Il nous faut continuer à avancer les uns avec les autres, tous ensemble, pour que notre territoire reste ce territoire de convivialité, d'accueil, de bien-être. Il nous faut remercier tous les bénévoles, très conscients du risque sanitaire, qui ont privilégié de continuer à faire vivre Saint-Mont ... ces jeunes qui ont organisé la fête dans le respect strict des mesures (prise de température, distanciation, port du masque, désinfection des mains ...), ces membres de la commission Tourisme qui ont organisé le concert d'Anne Etchegoyen dans l'église, ces bénévoles de la S.P.S.M. qui ont souhaité maintenir le vide-grenier dans les rues du village historique, ces pêcheurs qui se sont donné rendez-vous sur les bords de l'Adour

Et enfin, il faut se donner rendez-vous **les samedi et dimanche 19 et 20 septembre 2020** dans les rues de Saint-Mont, sur le site de la cave pour célébrer notre Vignoble en Fête ...

Continuons à faire vivre notre village, un virus ne peut pas nous arrêter !
Bonne lecture à toutes et à tous.

Michel PETIT

FETE DU VIN

19 ET 20 SEPTEMBRE



Au sommaire

Nouvelles de A à Z	page 2
La Vie du Village	pages 3 à 13
Conseil Municipal	pages 14 à 23
Agenda	page 24.

Nouvelles en bref de A à Z

Comme carte du foyer 2020:

Vous pouvez acheter la carte du foyer (10 €/an et/famille) par internet. En allant sur le site du foyer (www.foyerdesaint-mont.info) puis sur la vignette «adhérer» ou si vous préférez en allant au multi-services des Charmettes dès leur ouverture.

Domme dépôt de linge :

Vous pouvez déposer votre linge au multi-services des Charmettes le lundi matin de 7h30 à 11h 30 et vous pouvez le récupérer à partir du jeudi aux heures habituelles d'ouverture.

Momme mail:

Si vous désirez recevoir des informations en temps réel sur la vie saint montaise, vous pouvez donner votre adresse mail à foyerdesaintmont@gmail.com

Oomme ouverture :

La mairie a changé ses heures d'ouverture. Merci de les noter :

le lundi de 9h à 17h,

le mardi de 14h à 17h,

le jeudi de 14h à 17h

(le samedi permanence des élus et Actions Sociales) de 10h à 12h.

Tel : 05 62 69 62 67.

Oomme ouverture :

Les ateliers Couture et Poterie ont ré-ouverts depuis le 7 septembre. Pour tous renseignements adressez-vous à Marie Claude Duvignau : 06 89 30 56 38.

Romme recensement :

Depuis le 1er janvier 1999 tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.

Tomme tri :

Dans les casiers jaunes ou les grands poubelles jaunes il faut mettre **uniquement** du papier, carton, plastique polystyrène des emballages ainsi que les bombes aérosols.

Jamais de verres, assiettes et couverts en plastique ni papier alu et film ni nappes en papier (qui trop souvent contiennent des objets et restes divers).

La Fête du Village



La Fête du Village a été ouverte le samedi 20 juin au matin par le concours de pêche au lac de Sébastien Perissé à 9h avec une remise des prix à la promenade.



Le samedi soir nous avons pu nous régaler avec un rougail saucisses confectionné par nous mêmes dans le plus grand respect des gestes barrières tant au point self que sur le terrain de tennis avec des îlots de 10 personnes maximum.

Le dimanche une cérémonie religieuse en l'église Saint Jean Baptiste suivie d'un repas dans le parc du monastère clôturait ce week-end festif.

La commission des jeunes

Un grand bravo à nos jeunes

La Fête du Vin

Voici quelques photos de la dernière Fête du vin qui a eu lieu le week-end du 19 septembre.



Le Vide Grenier

Jeudi 13 août, journée du vide grenier, nous avons réservé le meilleur accueil aux exposants et visiteurs venus assez nombreux en cette période où beaucoup d'événements ont dû être annulés.

Stands et transactions animaient les rues dans une ambiance conviviale, et c'était aussi l'occasion pour beaucoup de visiter notre village.

Bénévoles et bonnes volontés ont tenu, avec brio et bonne humeur, la buvette, place Valéria avec ses savoureux cornets de frites.

Nos pastis se sont bien vendus et merci à toutes celles qui ont participé à leur fabrication. Nous vous rappelons que vous pouvez commander ces pâtisseries à Marie-Claude D. au 06 89 30 56 38 -tarif 9 euros-

Nous essaierons de nous retrouver dans les prochaines semaines, en fonction de l'évolution des mesures sanitaires, pour un concert ? Des après-midi récréatives ?

Bien sûr, la SPSM participera à la Fête du Vin, et c'est avec plaisir que nous nous retrouverons.



Kéké Boueilh. - Sylvie Jégun



Le Concours de pêche



Dimanche 9 août a eu lieu le traditionnel concours de pêche de Saint-Mont.

Avec la pandémie de coronavirus, il était impensable pour nos pêcheurs de ne pas se retrouver sur les berges de l'Adour !

Seuls les sociétaires ont été conviés à participer.

Ce sont donc 21 pêcheurs qui ont sorti plus de 20kgs de poissons de l'Adour sous le soleil.

1^{er} : Jean-Pierre LAFFITTE avec plus de 3 kgs
2^{ième} : Dédé LEPELLETIER avec plus de 2 kgs

Le repas « grillades » a été offert aux pêcheurs et leur conjoint(e) par la société.

Tout le monde a apprécié de se retrouver et nous avons passé une excellente journée !



Des gros spécimens dans l'Adour !



Dimanche 23 août, Serge BOUEILH a optimisé sa matinée de pêche : 2 silures !
Le plus gros mesurait 1m25 et pesait 11.5 kgs.

« Le silure est un carnassier, il se nourrit principalement de poissons : gardons, brèmes, carpes et tous autres gros poissons. D'ailleurs il est fréquent que les silures de plus de 2 m se nourrissent de silures d'1 m, ce qui contribue à la régulation de l'espèce. Mais c'est surtout un opportuniste, il peut aussi manger des petits mammifères et des oiseaux. » (source internet)

Chantal Petit

Les frelons



Le vendredi 31 juillet les sapeurs pompiers de Riscle sont venus détruire un nid de frelons européens dans le tronc d'un arbre de la commune à la promenade« Arthur Lamothe »

Merci à eux

Chiens et Chats

La condition animale est un sujet porté notamment par les municipalités, concernant la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique. L'identification* des chiens et chats, signe d'une possession responsable, par le fichier national d'identification est le seul moyen fiable et officiel de prouver l'existence de l'animal, ses origines, attester des soins qu'il a reçus.... Cette identification est **OBLIGATOIRE** et encore trop peu appliquée en France.

* *identification réalisée par les vétérinaires*

Incivilités

Sur chaque numéro du Petit Saint Montais il y a toujours un paragraphe « incivilités ».

Une fois de plus voici une photo qui résume bien cet état d'esprit.

Que faire, que dire pour éviter ou éduquer les personnes ?



Légumes Bio

Grâce à Franck, l'employé municipal, nous avons un «jardin bio » à Saint Mont. En effet il a semé des graines de potiron dans l'ancien jardin de Marie-Rose et sur les pentes devant la mairie.



Anne Etchegoyen

ELLE L'AVAIT PROMIS, ELLE L'A FAIT !

Anne ETCHEGOYEN pour la deuxième fois à Saint-Mont...



Anne Etchegoyen nous a contactés en fin d'année dernière pour venir présenter son nouvel album sur « Emazte », « La Femme » en basque.

Ce rendez-vous devait avoir lieu au mois d'avril, mais ce vilain virus en a décidé autrement.

Une nouvelle date a été arrêtée au vendredi 7 Août.

Après quelques discussions, quelques réticences, la commission culture et loisirs avec le conseil municipal ont décidé que la vie continue malgré la COVID et donc que nous maintenions la soirée avec bien-sûr toutes les mesures sanitaires de rigueur : gestes barrières, gel ...

Nous avons passé une soirée très agréable que nous avons partagée avec 160 personnes, en débutant par des plateaux

tapas à 19h suivie du concert et à l'issue de celui-ci nous avons clôturé la soirée par des cafés gourmands tout en profitant des abords de l'église.

Nous avons assisté à un concert magnifique. Anne Etchegoyen, sa voix cristalline accompagnée de Latcho à la guitare, qui nous a envoutés et nous a fait oublier le temps d'une soirée ces moments difficiles....

Tous les présents étaient ravis d'avoir pu partager cette soirée de convivialité.



Je tiens à remercier personnellement toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la mise en place et à l'organisation de cette soirée et celles qui nous ont encouragés à la maintenir.

MERCI à TOUS !!

A l'année prochaine dans d'autres conditions j'espère.

Nathalie Harduya

La Pétanque



Photos prises à Saint Mont

Saison de pétanque complètement chamboulée par ce sacré virus !

Nous avons pu, en respectant les gestes barrières reprendre nos entrainements et programmer quelques compétitions internes.

Pour connaître à Viella, Labarthète et Saint Mont les lieux et horaires vous pouvez contacter Robert Duvignau au 06 89 30 56 38

La saison amputée de pratiquement tous les concours officiels reprend à minima avec la reprise des coupes.

Nous avons défendu les couleurs du club dimanche 6 septembre à Barcelonne pour le compte du 1er tour de la coupe du Président.

On espère vivre en 2021 une saison avec moins de contraintes.

Patrick Marcusse

La retraite

Le 21 août dernier nous avons fêté le départ à la retraite de Daniel Dezorthes. Daniel a travaillé 14 ans à Saint Mont. Il s'occupait de l'entretien de la commune. Nous lui souhaitons bon vent et une belle retraite.

Lors cette fête nous en avons profité pour fêter aussi le départ de Christelle qui a remplacé Ghislaine pendant presque un an.



Nouvel arrivant



Fabrice Cordier, sa compagne Séverine et le petit Eliott se sont installés depuis quelques temps à Saint Mont.

Ils ont acheté la maison d'Alain Lanave rue Sainte Barbe.

Fabrice est garagiste à Barcelonne du Gers (ancien garage Fior) et Séverine coiffeuse aussi à Barcelonne. Le petit Eliott, 8 ans, est scolarisé à l'école de Saint Germé.

Nous leurs souhaitons une très belle vie à Saint Mont.

La Vie du Village

Sylviane de Sampigny, Aude et Thierry Rouillard sont heureux de vous annoncer la naissance d'Aurore Basset le 28 janvier 2019 et d'Elise Lienard le 10 juin 2020, leurs arrières petites filles et petites filles.

Toute la famille s'est réunie pour le mariage d'Hélène Rouillard et Benoit Basset à la mairie puis à l'église de Saint Mont le 18 juillet 2020

Nous sommes heureux de vous faire partager notre joie



Aude Rouillard



Alexandra et Franck Massot sont heureux de vous annoncer la naissance de Raphaël né le 8 août 2020 à Pau.

Il fait le bonheur de ses parents, de sa grande sœur Lou et bien sûr de sa mamie Yolande Charleuf.



C'est avec beaucoup de bonheur que Maïlys, Anatole et Matthieu vous font part de la naissance de la petite Joséphine née le 27 juillet 2020. Elle pesait 3.7kg et mesurait 52 cm. Toute la famille se porte bien et Mamie Lulu et Papi Luc sont très heureux.

La Vie du Village



Madame Anne Marie Lapère et ses enfants Marie Hélène, François et Philippe nous font part du décès de Monsieur Gaston Lapère après une longue maladie.

Gaston et Anne Marie venaient très souvent en vacances à Saint Mont tant que la santé de Gaston lui permettait de voyager. Il faisait beaucoup de vélo et de marche.

Anne Marie (Darrodes) avait des racines à Saint Mont puisque sa grand-mère Antonia était une grande couturière.

Nous leur adressons nos condoléances les plus chaleureuses.

Au mois de juillet c'est Jeannette Priam qui nous quittait 5 ans après son mari Louis.

Jeannette est partie entourée de sa fille Aline qui l'a beaucoup aidée et est restée à son domicile tant qu'elle a pu. Jeannette a beaucoup souffert du départ de son mari parti subitement et en parlait beaucoup dès que l'on allait la voir.

Elle était vraiment gentille, bonne couturière et bonne tricoteuse, elle faisait plaisir à tout le monde grands et petits.

Vous alliez la voir toujours un accueil chaleureux café, petit gâteaux à tout le monde docteur, kiné, infirmière et amis... Nous adressons nos condoléances attristées à sa famille Aline et Marie Claude, Michel et Bernard et leur souhaitons beaucoup de courage.

Au mois d'août c'est Marcelle Boueilh et sa famille qui a été éprouvée par la disparition de sa sœur Arlette Santacreu décédée d'une longue maladie. Mais après plusieurs récurrences la maladie a eu ses droits. Arlette personne très brave et très gentille avec tout le monde, laisse ses enfants dans le désarroi et un mari avec une santé fragile.

Nous leur souhaitons beaucoup de courage, et adressons à ces familles nos condoléances les plus sincères.

Nous venons d'apprendre le décès de Nicole Monjot à Mont de Marsan. Nicole était la nièce de Manon que tout le monde connaissait et côtoyait lors de diverses manifestations à Saint Mont. Concours de belote et de nombreux repas, transhumance où elle apportait toujours de la viande pour les chiens des bergers.

Nicole très jeune venait passer ses vacances chez sa grand-mère, donc nous l'avons côtoyée de nombreuses années au village.

Nicole est décédée d'une longue maladie et avec beaucoup de souffrances, elle était très active au Secours Catholique de Mont de Marsan et aidait tous ce qu'elle pouvait. Sincères condoléances à son fils et à ses amies nombreuses sur Saint Mont.

Marcel Moratello vient de perdre son beau-frère. Robert Brunello était le mari d'Yvette décédée aussi. Il est parti à l'âge de 88 ans. Il était depuis quelques temps à l'EPHAD de Riscle, sa fille Dominique, Jean-Claude et ses enfants ont pris soin de lui tant qu'ils ont pu mais sa santé se dégradant ils ont dû prendre la décision de le placer. Tous ceux qui l'ont cotoyé se souviendront de sa gentillesse, lors des parties de chasse. Il était fervent supporter du rugby. Nous adressons à toute cette famille éplorée, nos condoléances les plus chaleureuses.

Pour Marcelle et Michel Boueilh encore une dure épreuve. René Santacreu est parti un mois après son épouse Arlette. A toute cette famille bouleversée par ces départs, nous renouvelons nos condoléances les plus chaleureuses et leur souhaitons beaucoup de courage.

Les Joyeux Compagnons

Vous avez jusqu'à la fin octobre 2020 pour distribuer vos TOOKETS

L'an passé vous avez aidé la SPSM.

Cette année le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne propose de financer les Joyeux Compagnons Saint Montais porteurs d'un projet SOLIDAIRE d'achat de tablettes pour lutter contre la fracture numérique et contribuer à l'inclusion sociale par l'inclusion numérique (mise en place d'actions de formation).

Notre projet est l'un des 4 pour lequel vous êtes invité à affecter vos TOOKETS

COMMENT CA MARCHE

DES TOOKETS

Pour vos achats vous récoltez des Tookets tout au long de l'année. Plus vous cumulez de tookets, plus le montant versé par le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne aux associations sera important. C'est simple, cela ne vous coûte rien et vous permet d'agir pour votre territoire.

LE POUVOIR D AIDER D'UN SIMPLE GESTE

En utilisant tout simplement votre carte sociétaire, qui fait également de vous un acteur du territoire car il génère des Tookets. En y faisant fructifier votre épargne, vous impactez également l'aide allouée par le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne aux associations. Tout aussi simplement avec votre livret d'épargne sociétaire.

LE POUVOIR D AIDER DES ASSOCIATIONS LOCALES

Par votre versement vous pouvez rendre possible en distribuant chaque mois vos Tookets à l'association I: Les Joyeux Compagnons de Saint Mont (solidarité). Ainsi vous soutenez les projets qui vous paraissent les plus importants pour le territoire : la solidarité, le patrimoine, le sport, l'environnement à vous de voir.

Gérard Viaud

Les Charmettes

Depuis le 1^{er} Septembre, la plateforme APAJH du Gers a désormais un nouveau Directeur.

Monsieur Tristan EYERMANN succède à Monsieur Vincent BORREL, parti vers d'autres horizons associatifs.

Le mot du nouveau Directeur :

« Je suis fier et honoré de la confiance que m'a accordé l'APAJH en me proposant la Direction des établissements du Gers et des Pyrénées Atlantiques.



Infirmier puis cadre de santé de formation et émanant du secteur sanitaire, j'ai rejoint le secteur médico-social en 2013 d'abord au Pays Basque, puis j'ai eu la chance de passer un an à la Direction Adjointe de l'EHPAD de Morlaàs avant d'obtenir le poste de Directeur des établissements de la plateforme.

Cette prise de poste m'amène, avec grand plaisir, à découvrir un nouveau territoire, un nouveau département, une nouvelle région.

La plateforme APAJH du Gers, est un ensemble de structures à fort potentiel dont le cœur historique est à Saint - Mont.

Notre objectif sera de diversifier les offres d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap tout en s'inscrivant un peu plus au service du territoire et de ses habitants.

Cet échange est fondamental et nécessaire afin de préserver le sens que l'on donne à l'accompagnement des personnes.

Avec l'ESAT, notre projet de nouvelle cuisine centrale, par exemple, doit être réfléchi en partenariat avec les collectivités, au service des personnes en situation de handicap mais également de la collectivité elle-même.

Les idées de développement ne manquent pas pour diversifier nos services et donc amener de l'activité dans notre secteur rural.

Ce sera notre ligne de conduite en essayant autant que possible d'être innovants »

En direct du Conseil Municipal

Vendredi 17 juin 2020

L'an deux mil vingt et le dix-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire. Date de la convocation : le 12 juin 2020

Etaient présents : Christine BOUEILH, Coralie CANTAU, Rémi CAZALET, Nathalie HARDUYA, Pauline ICART-FABIOL, Corentin JEGUN, Geneviève LABORDE, Michel PETIT, Matthieu PLOUVIER, Murielle RIGAUD, et Christian TOLLIS.

Christine BOUEILH était désignée secrétaire de séance.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
Nombre de voix pour	11
Nombre de voix contre	00
Nombre d'abstentions	00

Modification du tableau des emplois

Le Maire rappelle au conseil municipal que Daniel DEZORTHE, adjoint technique de la commune, est parti en retraite au 1^{er} avril dernier.

Le poste a été proposé à Franck BEHAR, notre contrat aidé, qui a accepté. Il a été conclu que le temps de travail hebdomadaire serait de 28 heures contre 27 précédemment.

Le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des emplois en ce sens afin de pouvoir émettre la vacance de poste auprès du CDG et ainsi employer Franck BEHAR à compter du 1^{er} septembre. Il parle aussi d'un surcroît de travail d'entretien. Depuis 5 ans, le poste d'agent d'entretien était doublé d'un poste en contrat aidé. Il propose de créer un second poste d'agent d'entretien (adjoint technique) d'une durée de 15 heures hebdomadaires.

Accord du conseil municipal après délibération.

Vote du taux des taxes locales

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit. Compte tenu de l'affectation du résultat et du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose de maintenir à l'identique les taux fixés par l'assemblée délibérante pour 2019. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2020, les taux suivants :

Taxe sur le foncier bâti : 13.30 %
Taxe sur le foncier non bâti : 92.78 %

En direct du Conseil Municipal

Vote des subventions

Actions Sociales de Saint-Mont	
ADMR de Riscle	200,00 €
Banque Alimentaire du Gers	270,00 €
Basket de Riscle	150,00 €
Club des Joyeux Compagnons	450,00 €
Echos de l'Adour de Riscle	160,00 €
Tennis-Club de la JSR	150,00 €
Football Club Risclois	150,00 €
Foyer Rural de Saint-Mont	2 000,00 €
Foyer socio-éducatif du collège Val d'Adour	100,00 €
Gym Plus	150,00 €
JSR Rugby de Riscle	150,00 €
Judo Club Risclois	150,00 €
Pétanque de Saint-Mont	300,00 €
Pompiers de Riscle	600,00 €
Restos du cœur	270,00 €
Secours catholique	100,00 €
Secours populaire Français	100,00 €
Ski club risclois	150,00 €
Société de Pêche de Saint-Mont	450,00 €
St Hubert de l'Adour à Saint-Mont	650,00 €
A.P.E. du RPI Saint-Germé/Saint-Mont	100,00 €
Arc-en-ciel	100,00 €
Transhumance	100,00 €
TOTAL	7 000,00 €

Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Le Maire rappelle à l'assemblée la décision d'adhérer à la Fondation du Patrimoine sise à Toulouse (31) afin que des personnes puissent faire des dons pour le patrimoine Saint-Montais. Puis il informe l'assemblée qu'il faut procéder à son renouvellement pour 2020 et que le montant de la cotisation s'élève à 55 € pour une commune de moins de 500 habitants.

Adhésion au fond social logement

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département du Gers soutient les gersois et les gersoises les plus défavorisés avec des aides accordées aux ménages avec le Fonds Solidarité Logement. Puis il propose une dotation de 0.40 € par habitant soit pour 322 habitants la somme de 128,80

Adhésion au fond social d'aide aux jeunes

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département du Gers aide les jeunes gersois âgés de 16 à 25 ans en difficultés socio-économiques en apportant une aide financière dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes. Puis il informe l'assemblée que cette dotation est de 0,40 € par habitant et que la commune compte, au dernier recensement INSEE de janvier 2019, 322 habitants. La somme ainsi dédiée est de 128,80 €.

En direct du Conseil Municipal

Vote du budget primitif de la commune

Le maire présente le budget de la commune en détaillant article par article les différentes chapitres. Fonctionnement : Total : 271.576,55 € Investissement : Total 275.992,32 €
Le détail des tableaux fonctionnement et investissements peuvent être lus sur demande à la mairie.

Gardiennage de l'église

Le Maire rappelle les règles du gardiennage des églises. Il existe deux indemnités : une pour un gardien qui réside dans la commune de 479,86 € et une pour un gardien qui ne réside pas dans la commune de 120,97 €. Le point d'indice n'ayant pas été revalorisé depuis l'an passé, ces montants sont identiques à ceux de 2018.

De plus, il rappelle que Josette COURTADE s'est occupée de l'église en 2016, en 2017, en 2018 et en 2019 et qu'elle souhaite continuer à exercer cette tâche pour 2020 (cloches, fermeture des portes, signalement de danger)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, **délibère à l'unanimité et décide** : de maintenir Josette COURTADE née BOUEILH le 26/10/1947, domiciliée 351 chemin du Cos, 32400 – SAINT-MONT, gardienne de l'église pour 2020, de lui attribuer l'indemnité de gardien résidant dans la commune d'un montant de 479,86 €, d'autoriser Monsieur le Maire à mandater cette dépense et de l'inscrire au budget en fonctionnement 2020.

Compte rendu du Conseil Communautaire

Le maire et la première adjointe font le point sur le conseil communautaire du lundi 15 juin 2020 qui s'est tenue à 20h00 sous la halle de Riscle. Il demande à Murielle de donner son avis. Celle-ci a senti une tension dans les deux bourgs-centres, notamment pour des questions de voirie, d'office de tourisme. Pendant ce conseil, il a été fait le point sur la gestion de la C.C.A.A. lors de la crise sanitaire (pendant le confinement et après le confinement). Puis il a été annoncé les prochaines échéances : le 20 juillet, si le second tour a bien lieu à Aignan et à Goux, il sera procédé au renouvellement du conseil communautaire et à l'élection du nouveau bureau.

3. Point sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Ce point a été traité par la présentation du budget

Membres	
Murielle RIGAUD - Présidente	Rémi CAZALET
Michel PETIT	Matthieu PLOUVIER-KUNZ
Nathalie HARDUYA	Christian TOLLIS

Environnement : Protection et cadre de vie : Présidente Coralie CANTAU

Membres	Membres	
Coralie CANTAU - Présidente		

En direct du Conseil Municipal

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente : Pauline ICART-FABIOL

Membres	Membres	
Pauline ICART-FABIOL – Prés.		
Coralie CANTAU		
Christine BOUEILH		

Pour ces deux commissions, la liste n'est pas encore finalisée. Coralie et Pauline transmettront les noms pour la mise à jour du fichier.

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH

Membres	Membres	
Christine BOUEILH–Présidente	Pauline ICART-FABIOL	Joël BOUEILH
Murielle RIGAUD	Joël FOURGEAUD	Sébastien FAURE
Michel PETIT	Michel COUTURE	Référents sociaux
Christian TOLLIS	Michel BOUEILH	Coralie CANTAU
Patrick SABATIER	Chantal PETIT	Nathalie HARDUYA

La première réunion de la commission aura lieu le vendredi 10 juillet 2020 à 20h30

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT

Ghislaine DAMBLAT reprendra ses fonctions le 1^{er} septembre. Le maire lit la lettre de reprise aux conseillers. De plus, sur le poste d'agent d'entretien, un saint-montais l'a appelé pour lui demander où en était la création du second poste. Il doit le rappeler et le maire lui précisera l'avancée du dossier.

Membres	
Michel PETIT – Président	Christine BOUEILH
Christian TOLLIS	Corentin JEGUN

Travaux : Président : Corentin JEGUN.

La liste des travaux en attente est effectuée. Il faudra aussi programmer le travail de l'employée communal. Une liste des travaux en attente est rapidement évoquée : réfection de la toiture de la grange, remplacement de la porte en tôle, plafond des chambres du logement de l'école (Fatima AOUSSAR)

Membres	Membres	
Corentin JEGUN – Président	Jean-Louis LABRUFFE	Serge BOUEILH
Rémi CAZALET	André LEPPELLETIER	Patrick SABATIER
Christian TOLLIS	Michel VIATEAU	Patrick HARDUYA
Jean-Pierre JEGUN	Serge LENGLET	
Sébastien FAURE	Michel BOUEILH	

En direct du Conseil Municipal

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA

Membres	Membres
Nathalie HARDUYA – Présidente	Fabienne JEGUN
Murielle RIGAUD	Jean-Pierre JEGUN
Corentin JEGUN	Sébastien FAURE
Rémi CAZALET	Joël BOUEILH
Romain COURTADE	Fabrice COURTADE
Aurélie JEGUN	Jean-Paul ou Béatrice TOSSENS
Alain TROTIN	Marie-Laure MOULIE

La C.C.A.A. a envoyé le service d'entretien sur le chemin de randonnée. Nathalie ira vérifier le travail ce week-end (20/21 juin 2020).

Anne ETCHEGOYEN se produira en concert à l'église le vendredi 7 août 2020. La commission organisera la journée et la soirée.

Les journées du Patrimoine tombent lors du week-end « Vignoble en Fête ». Nathalie vérifiera avec Plaimont si cette manifestation peut être inscrite sur le programme officiel.

Questions diverses

Eglise :

Le maire fait le point sur le lancement de la troisième tranche. L'appel d'offres a été publié sur marches.gers.fr et sur boamp.fr.

La fin de la consultation est prévue au 24 juillet 2020.

Assurance Elus :

Le maire propose les deux offres d'assurance reçues : Groupama Elus et SMACL Elus. Il rappelle l'importance d'être assuré.

Cotisation FONPEL :

Le maire et les adjoints peuvent souscrire une assurance retraite complémentaire, le FONPEL. Il interroge les trois adjoints pour connaître celui ou celle qui est intéressé(e) sachant que lui-même est déjà adhérent.

Voirie

Le maire lit la lettre reçue du Conseil Départemental concernant le problème de la D 946 à hauteur de l'habitation de Marie-Rose DOUAT.

Fête locale

Le maire lit l'avis de la Préfecture sur l'organisation de cette manifestation.

La parole est donnée à Corentin JEGUN pour le déroulé. Celui-ci explique que la fête se déroulera sur deux jours :

Samedi matin : concours de pêche local avec respect des gestes barrières. Samedi en soirée : repas bodéga avec une banda (la bandalida) et une sono pour finir la soirée. La place de la mairie sera fermée et son accès limité. Les personnes mangeront sur le terrain de tennis. Il y a suffisamment de place.

Dimanche : repas pique-nique au Monastère. L'ensemble de ces activités fonctionne sur réservations.

Le maire donne à Corentin les consignes sanitaires pour cette organisation (mail reçu de la Préfecture).

La séance est levée à 22 heures et 30 minutes

En direct du conseil municipal

Vendredi 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt et le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire. Date de la convocation : le 1^{er} juillet 2020

Etaient présents : Christine BOUEILH, Coralie CANTAU, Rémi CAZALET, Nathalie HARDUYA, Pauline ICART-FABIOL, Corentin JEGUN, Michel PETIT, Matthieu PLOUVIER, Murielle RIGAUD, et Christian TOLLIS.

Absente : Geneviève Laborde (pouvoir)

1 Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	01
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
Nombre de voix pour	11
Nombre de voix contre	00
Nombre d'abstentions	00

Election du délégué au grand corps électoral

Le Maire rappelle la circulaire ministérielle n° INTA2015957J du 30 juin 2020, issue du décret 2020-812 du 29 juin 2020 portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'établissement du tableau pour les électeurs sénatoriaux.

Saint-Mont compte un conseil municipal de 11 membres, il convient donc d'élire 1 délégué.

Le vote pour le délégué est organisé. Michel PETIT, maire, se déclare candidat. Le scrutin est à bulletin secret.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins :	11
bulletins blancs ou nuls :	00
suffrages exprimés :	11
majorité absolue :	06

A obtenu :

M. Michel PETIT : onze (11) voix

M Michel PETIT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué pour le tableau des électeurs sénatoriaux.

Election du suppléant pour les élections sénatoriales

Le Maire rappelle la circulaire ministérielle n° INTA2015957J du 30 juin 2020, issue du décret 2020-812 du 29 juin 2020 portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'établissement du tableau pour les électeurs sénatoriaux.

Saint-Mont compte un conseil municipal de 11 membres, il convient donc d'élire 3 suppléants. Le maire rappelle le rôle du suppléant destiné à remplacer le délégué en cas de refus, décès, perte des droits civiques, empêchement ou cessation des fonctions de conseiller municipal

Le vote pour les suppléants est organisé. se déclarent candidats sur une même liste. Sont candidats : Christian TOLLIS, Christine BOUEILH et Murielle RIGAUD. Le scrutin est à bulletin secret.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins :	11
bulletins blancs ou nuls :	00
suffrages exprimés :	11
majorité absolue :	06

Ont obtenu :

Christian TOLLIS, 11 (onze) voix
Christine BOUEILH, 11 (onze) voix
Murielle RIGAUD, 11 (onze) voix

2 Christian TOLLIS, 2) Christine BOUEILH et 3) Murielle BOUEILH, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés suppléants pour le tableau des électeurs sénatoriaux.

Questions diverses

Concert du 7 août

Nathalie HARDUYA fait le point sur le concert du 7 août en l'église Saint-Jean-Baptiste avec Anne ETCHEGOYEN. Des flyers seront faits par BCR. Les tickets seront imprimés et vendus par l'Office de Tourisme de RISCLE. Sont évoqués les problèmes sanitaires et les mesures à prendre.

Charte pour les néo-ruraux

Murielle RIGAUD distribue ma charte rédigée par des élus (AMF) concernant les règles de bienséance pour vivre mieux tout en se respectant dans le domaine rural. Son adoption sera évoquée lors d'un prochain conseil municipal.

La séance est levée à 20 heures et 40 minutes

En direct du conseil municipal

Vendredi 16 septembre 2020

L'an deux mil vingt et le seize septembre à vingt-une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire. Date de la convocation : le 08 septembre 2020

Etaient présents : Coralie CANTAU, Rémi CAZALET, Nathalie HARDUYA, Pauline ICART-FABIOL, Corentin JEGUN, Geneviève LABORDE, Michel PETIT, Murielle RIGAUD, et Christian TOLLIS.

Etaient excusés : Christine BOUEILH, Matthieu PLOUVIER-KUNZ.

Christine BOUEILH a donné pouvoir à Michel PETIT

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	09
Nombre de pouvoirs	01
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
Nombre de voix pour	10
Nombre de voix contre	00
Nombre d'abstentions	00

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (16 août 2020). Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.
Pauline ICART-FABIOL est désignée secrétaire de séance.

Chemin de Corneillan

M. le Maire expose à l'assemblée que les opérations de cessions et d'acquisitions de parcelles pour le recalibrage de la VC 5 dite route de Corneillan sont terminées.

Ainsi il présente le nouveau plan de la route conforme au tracé actuel :

AP 194 (2ha32a18ca) de Plaimont devient AP 0218 (2ha30a02ca) qui reste à Plaimont et AP 0217 (2a16ca) vendu à la commune pour 1 €

AO 0311 (7a35ca) des Vignerons de Saint-Mont devient AO 0382 (07a03ca) qui reste aux Vignerons de Saint-Mont et AO 0381 (0a32ca) vendu à la commune puis,

AO 0313 (31a01ca) des Vignerons de Saint-Mont devient AO 0384 (28a80ca) qui reste aux Vignerons de Saint-Mont et AO 0363 (4a21ca) vendu à la commune puis,

AO 080 (0a34ca) est vendue tel quel par les Vignerons de SAINT-MONT à la commune. Ces trois parcelles AO 0381, AO 0363 et AO 080 sont cédées à 1 €.

VC 5 de la commune devient un domaine non cadastré et deux parcelles AP 0218 (0a70ca) et AR 0243 (0a85ca) vendues aux Vignerons de Saint-Mont pour 1 €

En résumé, le VC5 est amputé de deux parcelles (AP 0218 et AR 0243) et reconstitué avec les parcelles AP 0217, AO 0381 et AO 0363 et la parcelle entière AO 080.

Après délibération, à l'unanimité, l'assemblée approuve le recalibrage de la VC 5 (route de Corneillan) tel qu'il lui est présenté et autorise monsieur le maire à saisir les services du cadastre pour une modification du tracé.

En direct du conseil municipal

Chemin de Saint-Aubain

M. le Maire expose à l'assemblée que le chemin de Saint-Aubain a subi deux dommages consécutifs :

- la crue de l'Adour de Juin 2018
- la crue de l'Adour de Décembre 2019

Le dossier concernant la réfection suite à la crue de Juin 2018 est clos et une subvention avait été octroyée sous forme de dotation nationale de solidarité (DSN).

Un dossier a été monté et déposé sur la plateforme « mes démarches simplifiées » pour la réfection du chemin après la crue de décembre 2019. Vu l'urgence, les travaux ont été rapidement entrepris (pour rétablir la circulation).

Toutefois, le maire, après avoir déposé un plan de financement, doit solliciter le conseil municipal pour l'octroi d'une subvention.

Le montant total des travaux est de 11.002,80 € HT et le maire souhaite obtenir une subvention de 8.800 €. Il propose de joindre le plan de financement déposé à cette délibération.

Après délibération, à l'unanimité, l'assemblée autorise monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat d'un montant de 80 % des travaux HT, soit 8.800 €.

Modification du budget primitif principal 2020

Affectation du résultat 2019 au budget 2020 et achat des parcelles pour la VC 5

M. le Maire expose à l'assemblée que, suite à l'achat et à la vente des parcelles pour le chemin de Corneillan, il serait nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires au compte 024.

De plus, il expose que suite à une erreur au budget, il faut reprendre l'affectation du résultat de la délibération N°2020-005 soit 52 535.89 € au lieu de 52 235.89 €.

Il propose donc, en section d'investissement, l'ouverture des crédits suivants:

Objet	Re-cettes	en plus	Dépenses	en plus
	Article	Somme	Article	Somme
Autres immobilisations corporelles			2188	1300 €
Produits de cessions d'immobilisations	O24	1000 €		
Affectation du résultat	1068	300 €		
Totaux		1300 €		1300 €

Enfin, il invite les membres présents à se concerter.

Après délibération, à l'unanimité, l'assemblée approuve l'ouverture des crédits indiqués ci-dessus.

Taxe d'aménagement

Le maire rappelle aux conseillers la délibération n° 2011-047 du 10 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur la commune de Saint-Mont. Il relit aussi la délibération 2014-035 du 17 septembre 2014 exonérant les abris de jardin.

La taxe d'aménagement peut être révisée tous les trois ans et reconduite par tacite reconduction, mais peut être aussi modifiée par délibération.

Il lit le courrier des services préfectoraux (DDT) en date du 14 septembre 2020 relative à la taxe d'aménagement qui permet la modification ou l'exonération de la taxe d'aménagement.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Et après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le **Conseil Municipal** décide : que la délibération initiale fixant le taux de la taxe d'aménagement à 2 % est reconduite d'année en année sauf délibération modificative dans 3 ans (avant le 30/11/2023), que l'exonération de taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2015 concerne les abris de jardin soumis à déclaration préalable avec la précision suivante : abris de jardin de surface de plancher de 5 m² à 20 m² **qu'il soit ou non en secteur sauvegardé ou site classé.**

En direct du conseil municipal

1. Point sur les entreprises pour la troisième tranche de l'église

Les accusés de réception des entreprises non retenues sont arrivés. Seuls la SGRP a demandé une explication suite au refus de sa proposition.

Aujourd'hui, il nous faut notifier le marché aux entreprises retenues à savoir :

TMH pour les lots n° 1 et 2 soit la maçonnerie et la menuiserie.
Delestre Industrie pour l'électricité

Il convient de leur écrire et de demander à l'architecte de préparer le marché.

Petite précision : un arrêté de tirs aux pigeons a été pris à compter du 21 septembre 2020 et pour deux mois

2. Préparation de la fête du vin

Les arrêtés ont été pris pour la circulation et le stationnement dans le village. Le maire relict l'organisation des festivités élaborée par les membres du foyer rural. Il demande aux conseillers de participer activement à la réussite de cette fête.

Il convient de repasser en revue le protocole sanitaire et d'être prudent. Le maire fait un point sur la situation à RISCLE (structures enfance/jeunesse fermées pour cause de Covid-19).

Point sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Murielle souhaite faire un point sur l'avancée des dépenses et des recettes. Elle commence par les dépenses de fonctionnement le chapitre 011 : tout se déroule normalement avec des dépenses prévues et réalisées hormis l'article sur Fêtes et Cérémonies en dépassement (le feu d'artifice a été acheté sur cet article). Puis, elle passe en revue les recettes avec l'encaissement de l'indemnisation par la MMA du vol du silo. (3.000 €).

Pour l'investissement, elle note les achats effectués pour remplacer le matériel volé.

Le maire précise que la trésorerie fait apparaître un solde de : 148.113,29 avec un crédit de 37.772,26 € qui vient de passer (dernière traite) et l'attente du FCTVA de 41.000 €.

Enfin il signale aussi un manque dans la perception des loyers.

Exonération de loyers (multiservice)

Le maire rappelle aux conseillers que le multiservice tenu par l'ESAT « Les Charmettes » est soumis à un loyer mensuel de 100 €. Toutefois, au changement de secrétariat, les titres de recette n'ont pas été émis et ce, depuis le 01 septembre 2019.

Il convient donc de rattraper ce retard de loyer. Toutefois, le multiservice a subi la crise sanitaire comme la plupart des commerces nationaux. Il a été fermé en mars, avril, mai et juin. Il a réouvert ses portes au 1^{er} juillet 2020.

Le maire propose, comme cela a été fait pour certains commerces, d'exempter l'ESAT de quatre mois de loyer et de n'émettre des titres que pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2019, janvier, février, juillet et août 2020 avant de reprendre l'appel normal pour septembre 2020.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le **Conseil Municipal** décide :

De réclamer les quatre loyers de 2019,

De réclamer les deux premiers loyers de 2020 (janvier et février), les trois loyers d'été (juillet, août et septembre 2020)

De ne pas encaisser les quatre mois de loyers (mars, avril, mai et juin 2020) correspondant à la période de crise sanitaire (confinement et sortie de confinement).

Environnement : Protection et cadre de vie : Présidente Coralie CANTAU

22 Coralie finalise la liste de membres de sa commission et proposera une réunion le mois prochain.

En direct du conseil municipal

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente : Pauline ICART-FABIOL

Pauline a rencontré Isabelle pour faire le point sur les plantations. Elle va publier dans « le petit saint-montais » un appel aux bonnes volontés.

Prévention des risques et Social: Présidente Christine BOUEILH

Christine est absente mais elle a précisé que les lampes d'urgence se trouvaient chez Christian Tollis (2) et chez elle (4). La commission sera réunie pour finaliser le plan communal de sauvegarde (PCS).

Nathalie HARDUYA relate sa rencontre avec le père de Thierry MALLET, Robert. Il s'agissait une première fois de le rencontrer à la mairie (avec le maire) puis une seconde fois, à Riscle, chez l'assistante sociale. Il convient d'impliquer Thierry dans un processus de soins. Le maire ira à son domicile avec l'assistante sociale.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT

Ghislaine DAMBLAT a repris son poste. Son temps de travail sera le suivant :

Lundi : 09 H – 17 H

Mardi et jeudi : 14H- 18 H.

La permanence mairie fermera à 17 heures pour permettre l'organisation des opérations de clôture de la journée les mardi et jeudi.

Travaux : Président : Corentin JEGUN.

Corentin peut difficilement établir un planning en cette période. Le maire et Christian proposent d'en établir un et de lui soumettre. Il s'agit de lister les activités de nos deux agents d'entretien jusqu'au 31 décembre 2020.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA

Nathalie ne peut toujours pas présenter de bilan de la soirée « Anne Etchegoyen » puisque deux factures sont toujours en attente. Elle espère boucler cette comptabilité pour le prochain conseil municipal.

1. Questions diverses

Communauté des communes

Le prochain conseil communautaire aura lieu ce lundi 21 septembre 2020. Il est donc difficile (hormis les questions concernant les fermetures de structures) de faire le point.

Par contre, le Centre Intercommunal d'Action Sociale a été installé le lundi 14 septembre à 18h00. Une présentation du service a été proposée aux membres élus (8 conseillers communautaires) et nommés (8 représentants d'associations).

Le projet de centre de santé a été évoqué par Marie-Claire FLOGNY. Il s'agissait de faire le point sur la possibilité de créer un centre de santé public, géré par la CCAA comprenant 3 ou 4 médecins salariés.

Fauchage de la digue

Christian TOLLIS a téléphoné à l'entreprise Stéphane BOUEILH pour lui signifier de terminer le fauchage de la digue des communaux. Il convient d'aller vérifier le travail puisque ce dernier affirme y être allé.

Pays Val d'Adour

Une épicerie ambulante peut desservir la commune. L'adjoint, Christian TOLLIS, a demandé à la gérante de contacter Les Charmettes (Nouveau directeur : Monsieur EYRMANN) car un point « épicerie » existe déjà. Il convient donc de savoir s'il n'y aura pas de concurrence.

ENEDIS

Les compteurs de la municipalité (silo, foyer, mairie ...) seront remplacés par des compteurs Linky le 25 septembre 2020.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-trois heures.

